



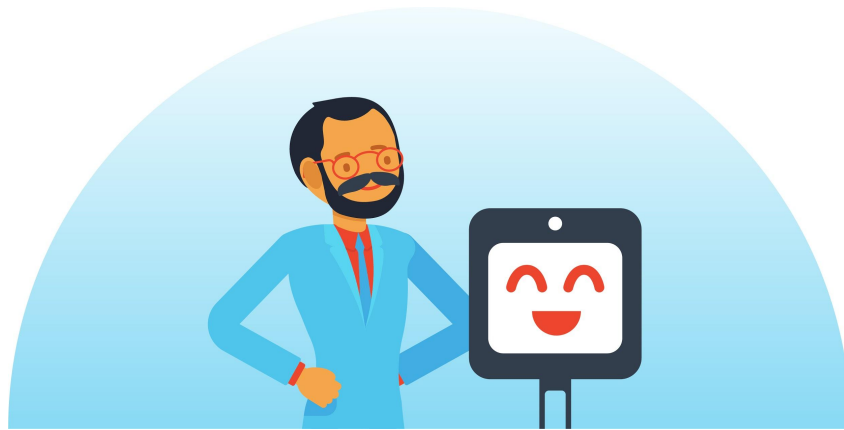
Le
Robot Lycéen
par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

CHARTRE D'UTILISATION **LES TROIS LOIS DU ROBOT LYCÉEN**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes





**En hommage aux trois lois de la robotique,
formulées par l'écrivain de science-fiction Isaac Asimov :**

1

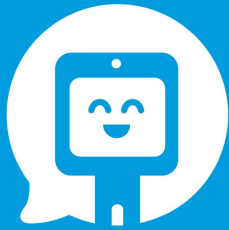
*Un robot ne peut porter
atteinte à un être humain,
ni, restant passif, permettre
qu'un être humain soit
exposé au danger.*

2

*Un robot doit obéir aux
ordres que lui donne un
être humain, sauf si de tels
ordres entrent en conflit
avec la Première Loi.*

3

*Un robot doit protéger son
existence tant que cette
protection n'entre pas en
conflit avec la Première ou
la Deuxième Loi.*



Le
Robot Lycéen
par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Sommaire de la charte d'utilisation du Robot Lycéen

1. Les trois lois du robot au lycée **3**

2. Les trois lois du robot depuis la maison **5**

3. Les trois lois du robot à l'attention de l'élève référent **7**

4. Règles à respecter en cas de problème **9**

1

Les trois lois du robot au lycée

1.1 Veiller au respect de l'intégrité du robot

Le robot lycéen est un objet éducatif, il convient alors de le respecter au même titre que les autres outils utilisés dans l'établissement.

Seuls les élèves référents peuvent aider le robot à se déplacer dans sa zone d'activité.

1.2 Agir avec bienveillance envers l'élève utilisant le robot

Pendant la classe, n'hésitez pas à faire participer l'élève comme s'il/ si elle était présent(e), ainsi qu'à faciliter son accès aux supports de cours fournis aux élèves présents.

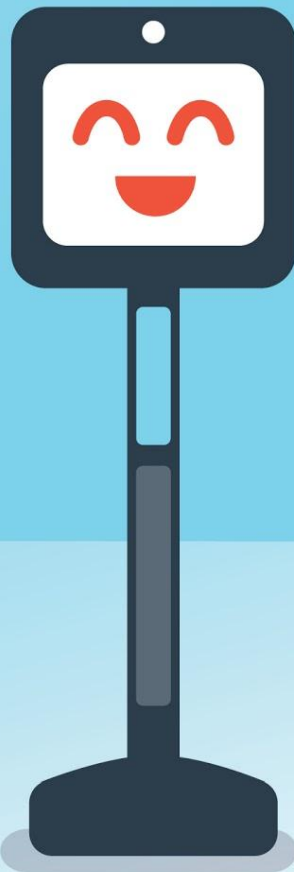
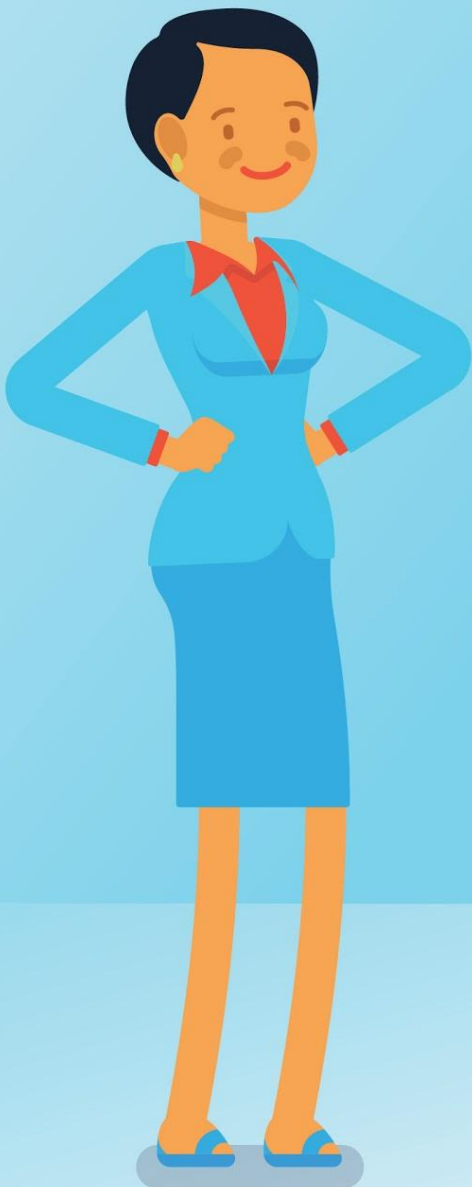
Soyez indulgent, en fonction des raisons de son absence, l'élève peut ne pas être en mesure de réussir à suivre la totalité du cours.

La manipulation du robot peut aussi être fatigante pour l'élève.

1.3 Bienveillance et respect des personnes

Les utilisations du robot sont aussi encadrées par le règlement intérieur de l'établissement : il est donc interdit de diffuser, de quelque manière que ce soit, des photos ou des vidéos du robot qui ne respecteraient pas l'élève pilote ou toutes les personnes participant à la vie de l'établissement.





2

Les trois lois du robot à la maison

2.1 Respecter l'intégrité des personnes et du robot

Les déplacements du robot doivent être contrôlés et non dangereux, pour les personnes présentes comme pour le robot, en particulier lors des déplacements en dehors des salles de classe.

Pour rappel : **le robot est aussi soumis au respect du règlement intérieur !** En cas de non respect, les sanctions prévues au règlement seront appliquées.



2.2 Respecter la vie de la classe

Lorsque le robot est utilisé en classe, c'est comme si vous y étiez : les règles de politesse et de respect s'appliquent de la même manière.

Personne ne vous accompagne en classe : de la même manière, l'utilisation du robot doit se faire de manière autonome, sans personne avec vous.

Afin de respecter la vie privée et le droit intellectuel, il n'est pas autorisé de diffuser des photos ou des vidéos de la classe ou en dehors de la classe, sans l'autorisation formelle des participants.

2.3 Respecter le matériel mis à votre disposition

L'ensemble du matériel mis à votre disposition, en particulier l'ordinateur servant à la manipulation du robot doit être réservé à cet usage.

Pour vos usages privés, utilisez votre ordinateur personnel.



3

Les trois lois du robot à l'attention de l'élève référent

3.1 Respecter l'intégrité et l'utilisation du robot

Le Robot Lycéen est un dispositif à destination d'élève qui en ont réellement besoin : respectez-le.

Seuls les élèves référents peuvent aider le robot à se déplacer dans sa zone d'activité.

L'élève référent est invité à signaler tout dysfonctionnement à une personne de l'équipe de l'établissement, aussi appelé référent technique.

3.2 Accompagner l'élève utilisant le robot

N'hésitez pas à aider l'élève absent, à faciliter sa participation et sa compréhension du cours.

Soyez indulgent, la manipulation du robot peut être fatigante pour votre camarade. N'hésitez pas à aider votre camarade lors des déplacements du robot ainsi que pour son utilisation en classe.



3.3 Bienveillance et respect des personnes

De l'autre côté, il y a un ou une camarade absent(e), comportez-vous avec lui ou avec elle (via le robot) comme s'il ou si elle était présent(e). Veillez à ce que tous en fassent autant.

Afin de respecter l'élève pilote ainsi que toutes les personnes qui participent à la vie de l'établissement, il est interdit de diffuser de quelque manière que ce soit des photos ou des vidéos du robot, dans la classe ou en dehors de la classe sans leur autorisation préalable.



4

Règles à respecter en cas de problème

Le robot a perdu son signal ?

Ramenez-le dans sa zone d'activité.

Le robot semble éteint ?

Placez-le sur sa base de chargement.

Pour tout autre problème

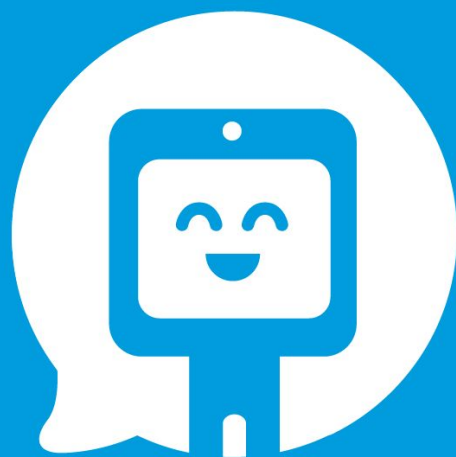
Contactez le référent technique du lycée dont vous dépendez.



Pour tout renseignement supplémentaire, ou question, La Région Auvergne-Rhône-Alpes met à votre disposition une plateforme d'apprentissage en ligne, gratuite et ouverte à tous au sujet du robot lycéen.

Rendez vous sur :

www.robotlyceen.fr



Le
Robot Lycéen
par la Région Auvergne-Rhône-Alpes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

